

COMMUNE DE SAINT MARTIN LACAUSSADE

N° 2024.01.30-0008

Le Maire de SAINT MARTIN LACAUSSADE,

VU les articles L.2212-1 à L.2212-5 du Code des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande présentée le 16 Janvier 2024, par l'entreprise DEMECO, pour un déménagement qui doit se dérouler « **48 Voie Romaine** » à St MARTIN LACAUSSADE, **le 02/02/2024.**

ARRETE

Article 1 – En raison d'un déménagement qui doit se dérouler « **48 Voie Romaine** » à St MARTIN LACAUSSADE, **le 02 Février 2024, entre 07H30 et 18H00**, le stationnement sera interdit devant le domicile et les abords proches.

Article 2 – Monsieur le Commandant de la Gendarmerie,
Monsieur le Maire de SAINT MARTIN LACAUSSADE,
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint Martin Lacaussade,
Le 31 janvier 2024

Le Maire,

Julien BEDIS